

# L'égalité professionnelle : une priorité pour Armateurs de France

COMMUNIQUE DE PRESSE

A PARIS, LE 12 OCTOBRE 2016

**Armateurs de France salue la signature, ce jour, de deux accords de branche relatifs à l'égalité professionnelle des personnels navigants et sédentaires.**

Par ces deux accords, les partenaires sociaux de la branche ont, à nouveau, prouvé leur capacité à se saisir collectivement de sujets cruciaux pour l'avenir de nos entreprises et de nos emplois. Leur démarche impulse une nouvelle dynamique à la politique de la branche, afin de **garantir l'égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes, et de **développer la mixité professionnelle**.

Avec 9.5% de femmes, le métier de marin demeure très masculin. Les deux accords obligent les entreprises à intégrer et à promouvoir la mixité et l'égalité dans toutes les composantes de la vie professionnelle : recrutement, rémunération, formation, affectation, déroulement de carrière.

En tant que fédération professionnelle, Armateurs de France a entrepris de valoriser l'égalité et la mixité, synonymes d'une compétitivité accrue et de progrès social. Dès 2014, Armateurs de France était ainsi signataire du Plan sectoriel Mixité Transports, initié par le Gouvernement, avec un objectif : faire en sorte que, d'ici 2025, un tiers des métiers du transport deviennent effectivement mixtes.

**Pour Gildas MAIRE, Président d'Armateurs de France, et Eric BANEL, Délégué général : « Favoriser l'égalité et la mixité au sein de nos entreprises est une démarche résolument tournée vers l'avenir. Elle permet une réelle variété de compétences et d'expériences professionnelles, et renforce l'implication et la motivation de tous les salariés. Gage de cohésion sociale et d'efficacité économique, la mixité est aussi un des points clés d'une compétitivité renouvelée pour le secteur ».**

Contact presse :

Pasquine ALBERTINI

[p-albertini@armateursdefrance.org](mailto:p-albertini@armateursdefrance.org)

01.53.89.52.42/06.24.35.45.43